

PREFET DE LA LOIRE

Le Préfet

Secrétariat particulier
tél 04 77 48 47 01

Saint-Etienne, le 28 février 2011

Cher Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver sous ce pli, pour votre information, une copie du courrier que j'ai adressé à Monsieur Huet, Président de la FNACA Loire à la suite de son entretien avec Monsieur Joubert, Directeur départemental des anciens combattants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous



Pierre SOUBELET

Monsieur Gabriel ESNAULT
Président départemental
Fédération des Associations
Régionales et d'Anciens Combattants
de la Loire

PREFET DE LA LOIRE

Le Préfet

Saint-Etienne, le 24 février 2011

Monsieur le Président,

Monsieur Joubert, directeur du service départemental de l'ONAC, m'a rendu compte de l'audience qu'il vous a accordée récemment.

Je constate, à la lecture de votre canevas d'entretien, que vous êtes toujours aussi approximatif avec la vérité ; je vous précise donc à nouveau 4 points :

1/ dire que tous mes prédécesseurs ont assisté aux cérémonies du 19 mars est erroné. Mon Cabinet tient, comme c'est normal, la liste exhaustive des participations préfectorales à ces manifestations. Elle ne fait apparaître aucune automaticité dans la présence des préfets, loin s'en faut.

2/ sur la circulaire ministérielle relative à la réserve, vous n'avez toujours pas compris qu'elle est annuelle et que celle de 2008 ne vaut pas pour les années qui suivent. Elle n'a d'ailleurs nullement été réitérée en 2009 puisqu'il n'y avait pas d'élections en mars. En 2010, nous avons reçu une circulaire imposant une stricte réserve, compte tenu des élections régionales. Il en va de même cette année : nous venons de recevoir une circulaire ayant le même contenu que celle de 2010, justifiée par le scrutin cantonal.

3/ je vous rappelle une nouvelle fois qu'en 2010 aucun préfet de la région Rhône-Alpes ne s'est rendu à la cérémonie du 19 mars. Pour autant, aucun de vos homologues ne s'est comporté comme vous.

Vous avez par ailleurs remis à mon cabinet une revue de presse destinée à prouver qu'en dehors de notre région les préfets étaient allés à la cérémonie précitée. Ce document est accablant pour vous puisque sa lecture attentive montre qu'il n'y a pas un seul préfet présent.

Monsieur Michel HUET
Président départemental
de la FNACA

4/ Enfin, vous continuez à dire que mon dépôt de plainte contre vous a été classé sans suite, comme si c'était une victoire. La vérité est qu'il n'y a pas eu de suite pénale, parce que je ne l'ai pas demandé. J'ai seulement sollicité un rappel à la loi que j'ai obtenu et qui vous a été signifié par le Procureur personnellement et en des termes non équivoques. En ce qui me concerne, je n'ai jamais été convoqué par aucun tribunal pour me faire rappeler la loi. Vous êtes d'ailleurs le seul président FNACA de France qui a été sanctionné de la sorte. Aucun président d'association d'anciens combattants de ce département ne l'a davantage été. C'est pourquoi votre comportement est critiqué aussi dans vos propres rangs comme ont tenu à me le faire savoir plusieurs responsables de votre association.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Pierre SOUBELET